



Faculté
de Médecine

Aix-Marseille Université

NOTICE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES INTERNES EN MÉDECINE DE LA SUBDIVISION D'AIX-MARSEILLE

Durant le cursus de votre internat, vos interlocuteurs seront les suivants :

1. L'Agence Régionale de Santé (A.R.S) de la région Provence Alpes Côte d'Azur (P.A.C.A) pour :

- Vos choix de stages hospitaliers et extra-hospitaliers (formation pratique),
- Votre rang de classement,
- Les demandes de changement de discipline ("droits au remords").

A.R.S P.A.C.A

Département de la régulation de l'offre de soins

Direction patients, offre de soins, autonomie

132 Bd de Paris

13331 CS 500 39 Marseille Cedex 03

Tél: 04.13.55.81.10

Fax : 04.13.55.81.77

Site Internet : <http://www.ars.paca.sante.fr>

2. Votre Unité de Formation et de Recherche (U.F.R) ou Faculté de Médecine pour:

- Votre inscription universitaire au Diplôme d'Etudes Spécialisées (**D.E.S**) et au Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires (**D.E.S.C**),
- Votre formation théorique et la validation de vos stages,
- Les demandes de changement de préchoix de spécialités,
- Les demandes de stages hors subdivision ("Inter-CHU"),
- Les demandes de stages hors discipline ("Hors filière"),
- L'organisation et la soutenance de la thèse de docteur en médecine,
- La validation et la délivrance de vos diplômes (D.E.S, D.E.S.C, Docteur en Médecine)

Faculté de Médecine de Marseille

Scolarité Pédagogique - 3è cycle de Médecine Spécialisée

27 Boulevard Jean Moulin

13385 Marseille Cedex 5

Tél: 04.91.32.43.27 / 04.91.32.43.24 / 04.91.32.43.23 / 04.91.32.46.20

Fax : 04.91.32.45.36

@ : medecine-scol-cycle3@univ-amu.fr

Site Internet : <http://medecine.univ-amu.fr/fr/formation>

Pour les internes de Médecine Générale, le volet pédagogique de la formation (enseignements théoriques, stages en secteur ambulatoire, mémoires et commission de validation du D.E.S ...) dépend du **Département de Médecine Générale**.

Tél: 04.91.32.42.40 / 04.91.32.42.43 (secrétariat)

@ : medecine-scol-dumg@univ-amu.fr



3. Votre Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U) de rattachement pour :

- Votre nomination en qualité d'interne,
- Votre prise en charge financière,
- Les demandes de disponibilité,
- Le régime disciplinaire,
- Le suivi des congés (annuels, maladie, maternité).

Dans la subdivision d'Aix-Marseille, le C.H.U est représenté par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM).

AP-HM

Direction des affaires médicales

Bureau des Internes

80 rue Brochier

13354 Marseille Cedex 05

Tél: 04.91.38.12.36 / 04.91.38.20.81 / 04.91.38.20.78

Fax : 04.91.38.20.60

@ : christelle.decory@ap-hm.fr / joelle.dilelio@ap-hm.fr / Sophie.renault@ap-hm.fr

Site Internet : <http://www.ap-hm.fr>

4. Votre établissement d'affectation (hôpital ou autre) pour tous les autres actes de gestion:

- Les gardes,
- Les demandes de congés annuels (à faire suivre aux affaires médicales de l'AP-HM)

5. l'Association des internes (Syndicat Autonome des Internes des Hôpitaux de Marseille) pour:

- Tout renseignement sur votre cursus universitaire,
- La procédure de choix des stages hospitaliers,
- Vous conseiller sur le choix de vos stages hospitaliers ou extra-hospitaliers,
- Toutes informations pratiques : logement, coordonnées diverses, événements, activités, loisirs...

Syndicat Autonome des Internes des Hôpitaux de Marseille

Parc de l'hôpital Salvator

249 Boulevard de Sainte Marguerite

13009 Marseille

Tél : 04.91.75.15.52

Fax : 04.91.74.20.01

@ : secretariat@saihm.org

Site Internet : <http://www.saihm.org>

A titre d'information, la licence de remplacement est délivrée sous conditions aux internes en Médecine par **le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins des Bouches-du-Rhône.**

555 Avenue du Prado – CS 10035 - 13295 Marseille Cedex 08

Tél : 04.96.10.10.20 / Fax : 04.96.10.10.26 @: service.replacements@13.medecin.fr

Un dossier est à retirer auprès de cet organisme